

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 23 septembre 2021

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 83*

*Pouvoirs : 9*

*Membres votants : 92*

*Date de la convocation : 17/09/2021*

*L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-trois septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Lyne, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur DEFIEBER Marc, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame MUSSET Josette, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur DIEULLE François, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur PETIT Donatien, Madame PREYRE Françoise, Monsieur THOUIN Michel.

*Pouvoirs : Madame CAMUS Danielle pouvoir à Monsieur LECOQ Didier, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur PLENECASSAGNE Jean pouvoir à Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.*

### **Délibération n° 163/2021 : Stratégie et plan d'actions du Projet Alimentaire de Territoire (2020-2026)**

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré, de façon participative avec les acteurs du territoire, son Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Pour mémoire, le PAT est un document stratégique qui permet de mettre en œuvre une politique alimentaire et agricole localement. Il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux :

- environnementaux
- économiques
- sociaux

Il comprend les éléments suivants :

- Un diagnostic du système alimentaire territorial (état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire) ;
- Des objectifs stratégiques et un programme d'actions pour 2020-2026 ;
- Des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme.

L'élaboration du PAT a été menée de façon concertée avec les acteurs du territoire. A cet effet, plusieurs temps de dialogue territorial ont été organisés et ont permis de faire émerger des propositions concrètes à inscrire dans le PAT.

Les ateliers participatifs suivants ont été réalisés :

- ✓ Réunion de lancement le 24 avril 2019 avec les principaux acteurs locaux pour déterminer les grands enjeux du système alimentaire local (Chambre consulaires, coopératives et associations agricoles, SDOMODE, Safer et Terre de liens, Département et Région) ;
- ✓ Les Assises de la restauration collective durable le 15 mai 2019 a regroupé le secteur agricole et de la restauration collective pour faire un état des lieux des attentes, des contraintes et besoins de chacun ;
- ✓ 2 ateliers participatifs sur l'alimentation durable et les circuits de proximité ont été organisés dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en mai et juin 2019 ;
- ✓ 3 ateliers de concertation, dans le cadre du Festival du Goût Local entre le 13 et le 15 octobre 2020, ont été animés par la Chambre d'Agriculture et le CPIE Terres de l'Eure Pays d'Ouche au sujet de : l'organisation des filières alimentaires de proximité, l'accès à une alimentation de qualité pour tous, le maintien et développement d'une production agricole durable ;
- ✓ 3 commissions ruralité et développement agricole territorial ont été organisés pour donner aux élus locaux leur avis concernant les enjeux, la stratégie et plan d'actions du PAT.

Par ailleurs, les habitants ont été sollicités pour répondre à un questionnaire pour mieux cerner leurs pratiques alimentaires. 200 réponses ont été collectées.

Des entretiens avec des commerces de détails ont également été réalisés pour recueillir leurs avis sur les circuits-courts de proximité et leur lien avec les producteurs locaux.

La stratégie et les objectifs définis dans le PAT sont en adéquation avec :

- Le **Programme National pour l'Alimentation** qui a pour objectif d'« *assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique* »
- Le Plan régional d'agriculture durable ;
- Le Programme régional de développement rural ;
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- Les contrats de territoire : Contrat relance transition écologique, contrat de ruralité, contrat de santé local ;
- Les stratégies intercommunales : Projet social, culturel, stratégie touristique ...

Les objectifs stratégiques pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie sont les suivants :

#### **OS1/ Structurer et organiser des filières alimentaires locales**

- Construire une stratégie intercommunale pour l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective
- Développer la distribution de produits locaux de qualité sur le territoire
- Accompagner et soutenir la création de projets de transformation alimentaire

#### **OS2/ Maintenir et développer une production agricole durable**

- Faciliter l'installation d'activités de productions agricoles durables
- Valoriser les métiers en lien avec l'agriculture et l'agro-alimentaire

#### **OS3/ Donner accès et sensibiliser à une alimentation de qualité pour tous**

- Sensibiliser à l'alimentation de qualité et durable
- Améliorer l'accès économique et géographique à l'alimentation de qualité
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

#### **OS4/ Affirmer l'identité du territoire à travers son patrimoine gastronomique et agricole**

- Communiquer sur l'offre alimentaire locale et promouvoir le patrimoine alimentaire local
- Faire découvrir et partager les savoir-faire des producteurs et artisans du territoire

#### **OS5/ Coordonner les acteurs locaux autour des objectifs du PAT en mettant en place une gouvernance alimentaire**

- Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre du PAT
- Poursuivre l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre du PAT

Le plan d'actions pour les 6 prochaines années est annexé à la présente délibération.

Les actions inscrites dans ce plan peuvent être portées et/ou pilotées :

- Par l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- Par les communes membres de l'Intercom qui souhaitent s'impliquer activement dans la démarche ;
- Par d'autres porteurs de projets (associations, entreprises, chambres consulaires) qui souhaitent inscrire leur projet dans la démarche.

L'intercom réalisera un bilan annuel du programme d'actions et évaluera à mi-parcours, en 2023, les résultats obtenus en matière d'approvisionnement n produits locaux et de qualité de la restauration collective, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de l'amélioration à l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Ainsi, l'Intercom s'engage à suivre annuellement le programme d'actions au travers d'indicateurs définis pour chaque action.

La présente délibération a donc pour objet de soumettre au Conseil Communautaire le plan d'actions du Projet Alimentaire de Territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est le coordinateur de la transition agricole et alimentaire sur son territoire et qu'elle s'est engagée dans la construction d'un Projet Alimentaire de Territoire aujourd'hui reconnu comme « émergent » par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt par sa labellisation au niveau 1 ;

Vu le projet de territoire *vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable pour une économie forte* approuvé le 5 juillet 2018, et plus particulièrement l'axe 4 « Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive » reprenant le plan TEPOS ;

Vu la délibération n° 213 2020 approuvant le plan d'actions du PCAET qui comporte un axe thématique « Gérer durablement les filières agricoles et forestière », un axe 1 « soutenir la filière agricole dans sa transition énergétique » et l'action 6.1.1 « finalisé et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial » ;

Vu la convention attributive de subvention avec la DRAAF, du 23 septembre 2020, qui engage l'Intercom à mettre en œuvre l'opération PAT comme prévu dans le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet PNA 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ **APPROUVE** le PAT, son plan d'actions et son évaluation

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
83	9	92	1	91	0	91

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des  
délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210923-163\_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

